

## Comité de Suivi ARTT du 30 mars 2004

### Point de situation à l'AP – HP

#### 1 – Bilan de l'utilisation des crédits ARTT 2002 et 2003 à l'AP - HP.

##### Montants alloués.

Les moyens attribués à l'AP – HP au titre de la mise en œuvre de l'ARTT se sont élevés pour les années 2002 et 2003 à **15, 2 ME**. S'y ajoutent **2,2 ME** en 2003 au titre du protocole urgences.

Sur ce montant, 3,3 ME ont été affectés à la revalorisation des gardes. Ce montant est apparu très inférieur au coût réel de ses mesures (13,1 ME) notamment concernant les personnels hospitalo-universitaires (CCA – AHU) dont la participation à la permanence médicale est importante.

En revanche, ces crédits ont été répartis au sein des établissements sans fléchage a priori entre le paiement des plages additionnelles, des jours RTT non pris, et les créations de postes. La priorité institutionnelle est toutefois donnée à la création de postes avec l'objectif de ne plus rendre nécessaire l'indemnisation de plages additionnelles à compter de 2005.

##### Répartition par grade et discipline d'affectation.

- Nombre de postes créés ou de postes transformés en 2002-2003 (emplois effectivement pourvus – situation au 1/11/03)

*Par type (en ETP)*

- PH (temps plein et temps partiels) :	10.8
- Assistants :	0
- Praticiens contractuels*	142
- Praticiens attachés*	47.5

\*Pour une part, ces recrutements effectués sous statut contractuel l'ont été dans l'attente des résultats de la révision des effectifs pour l'année 2004 qui a porté sur la création au titre de l'ARTT de **46 emplois de PH-TP** et **17 postes de PH-TPA** au titre de l'ARTT médicale.

*Par discipline d'affectation (nombre en ETP – Situation au 1/11/03).*

Gyneco-obstétrique	21.5
Urgences/SAMU-SMUR	87.8 (y compris protocole urgences)
Anesthésie-Réanimation	11
Pédiatrie (hors urgences)	16.8
Chirurgie	17
Soins de Suite et Gériatrie	9
Plateau médico-technique	10.2 (radiologie, pharmacie),
Autres Médecine	21 (réanimation médicales et unités de soins intensifs)
Psychiatrie	6

#### 2 – Perspectives pour l'année 2004.

##### - Crédits ARTT.

Une enveloppe de **12,8 ME** a été dégagée pour l'année 2004. Elle est fortement majorée par rapport à 2003 afin de prendre en compte l'incidence de l'intégration de la garde dans le temps de travail des praticiens attachés.